

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Assistant médico-administratif

#### Informations sur le concours

Publié le :	29-12-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres, Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	10
Adresse d'envoi email des candidatures :	sophie.antoine@chi-hmv.fr
Date du concours :	06-03-2026
A propos du poste :	

Un concours externe sur titres et interne sur épreuves pour le recrutement d'assistants médico administratifs branche "secrétariat médical" est ouvert au CHI des Hôpitaux du Massif des Vosges en vue de pourvoir 10 postes vacants dans cet établissement :

- Externe sur titres : 6 postes
- Interne sur épreuves : 4 postes

#### Informations sur l'établissement

Nom :	Centre Hospitalier des Hôpitaux du Massif des Vosges
Ville :	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Site Web :	<a href="http://www.chi-hmv.fr">http://www.chi-hmv.fr</a>

#### Pour candidater

Date limite de candidature :	04-02-2026
------------------------------	------------

Conditions de candidature :

Pour le concours interne :

Peuvent faire acte de candidature en application de l'article 4 - I - 2° du décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalières, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les militaires ainsi que les agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier 2026. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un

établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dans les conditions fixées par cet alinéa.

Pour le concours externe, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Pièces à fournir :

Article 2 :

Les candidatures doivent être adressées au Directeur du CHI des Hôpitaux du Massif des Vosges, 26 rue du nouvel hôpital 88100 Saint-Dié-des-Vosges, un mois au moins avant la date du concours et au plus tard

- Le 06/02/2026

Article 3 :

Les documents à fournir :

Pour le concours externe sur titres :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national

;

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;

7° Un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3).

8° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, dont les rubriques mentionnées dans l'annexe II au présent arrêté sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat. Ce dossier est à retirer au service des Ressources Humaines.

Pour les concours internes :

1° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;

2° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;

3° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

4° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle du candidat, dont les rubriques mentionnées dans l'annexe II au présent arrêté sont remplies de façon conforme et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat. Ce dossier est à retirer au service des Ressources Humaines.

Le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête la liste des candidats autorisés à prendre part à chacun des deux concours.

Mail pour l'envoi des candidatures : [sophie.antoine@chi-hmv.fr](mailto:sophie.antoine@chi-hmv.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :  
CHI HMV  
26 Rue du Nouvel Hôpital  
88100 SAINT DIE DES VOSGES